



Ateliers
Théâtraux
Nyonnais

Règlement des cotisations ATN au 1^{er} mars 2021

Les cotisations comprennent l'accès aux cours, respectivement cours et spectacles et la cotisation de base à l'association.

Membres participants aux Ateliers et au spectacle :

Païement en 3 fois : 31 mars, 30 juin et 30 septembre : 240.- CHF (annuel 720.-)

Païement en une fois le 31 mars : 700.- CHF

Membres qui participent occasionnellement aux Ateliers :

25.-CHF par cours.

Cotisations de soutien (sans accès aux cours et spectacles), pour les membres amis, trois cotisations à choix :

Avec 50 CHF par année, renouvelable chaque année :

Vous êtes Membre Bronze des AMIS de l'ATN

Ce qui vous donne droit à 2 places lors des générales de nos spectacles,

Avec 100 CHF par année, renouvelable chaque année :

Vous êtes Membre Argent des AMIS de l'ATN

Ce qui vous donne droit à 4 places lors des générales de nos spectacles

Avec 200 CHF par année, renouvelable chaque année :

Vous êtes Membre OR des AMIS de l'ATN

Ce qui vous donne droit à 6 places lors des générales de nos spectacles.

Les cotisations ne sont pas remboursées en cas de démission, maladie ou accidents.

Nyon, mars 2023-MW/cv